

Programme de mise aux normes des installations septiques

Le conseil a résolu d'accepter l'ajout d'une demande d'admissibilité au programme de mise aux normes des installations septiques reçue en date du 16 janvier 2018. Cette demande s'ajoute à la liste déposée à la séance ordinaire du 15 janvier 2018.

Adoption du règlement numéro 353-2018

Le conseil a résolu d'adopter le règlement portant le numéro 353-2018 décrétant une dépense de 1 130 469,47\$ et un emprunt de 1 130 469,47\$ aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques.

Présentation du projet de règlement numéro 352-2018

Conformément à la Loi sur les cités et villes, art. 356, modifiée par l'adoption du projet de loi 122, le projet de règlement numéro 352-2018 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2018 est présenté et avis de motion est donné par M. Hans Gruenwald Jr. à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, un règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2018 sera proposé pour adoption.

Notez que ce document n'a aucune valeur légale. Seules les copies certifiées conformes par le greffier ou le greffier adjoint ont une valeur légale.

Pour consulter l'ensemble du procès-verbal de cette séance du conseil municipal, rendez-vous dans le site Internet de la Ville à l'adresse www.ville.rigaud.qc.ca